

Préserver l'offre de soins en milieu rural

Création de la maison de santé rurale - Commune de Brin-sur-Seille (Meurthe et Moselle - Lorraine)

Comme beaucoup de communes rurales, Brin-sur-Seille, commune de 638 habitants, est confrontée au risque de désertification médicale et paramédicale compte tenu de la difficulté de remplacer les professionnels de santé qui partent en retraite. Aussi pour pérenniser une offre de soins et rationaliser les dépenses de santé à l'échelle du territoire (en concentrant sur un même lieu plusieurs disciplines médicales, para-médicales et médico-sociales, en diminuant ainsi les déplacements), la commune a le projet de créer une maison de santé proposant des modes d'exercice différents en s'appuyant notamment sur le développement des réseaux de santé, et tout en favorisant les échanges entre professionnels et patients.

Des liens ont été également créés avec la faculté de médecine de Nancy pour accueillir des médecins stagiaires en fin de cycle et favoriser à l'avenir leur installation en milieu rural.

Ce projet innovant est intégré dans la réflexion du Pays du Val de Lorraine relative au programme d'accès aux soins en milieu rural. Cette maison de santé est considérée comme un outil nécessaire au maintien de l'attractivité du milieu rural.

- Les objectifs poursuivis,
- **Pérenniser l'offre de soins en milieu rural** face à une dégradation prévisible de cette offre du fait du départ à la retraite de nombreux professionnels de santé et du non-remplacement par de jeunes professionnels.
- Faire face à la désertification médicale et paramédicale en proposant **des modes d'exercice différents** s'appuyant sur le développement des réseaux de santé en milieu rural et en **proposant de meilleures conditions de vie et de travail aux professionnels de santé**.
- Rationaliser les dépenses de santé à l'échelle d'un territoire **en rencontrant en un même lieu plusieurs disciplines médicales, paramédicales et médico-sociales**, en diminuant les déplacements des professionnels vers leur clientèle et en proposant de nouveaux modes d'organisation et de fonctionnement de la structure.

- L'action menée,

Pour mettre en place cette maison pluridisciplinaire, il a fallu travailler à l'élaboration d'un projet de santé s'inscrivant dans une politique de santé publique, avec le développement de la télé-médecine. Le suivi est mené par les professionnels : l'URCAM et la MSA.

Pour la construction de l'immeuble neuf accueillant deux médecins, un dentiste, un kinésithérapeute, un orthophoniste, deux infirmiers et un podologue, la commune a réalisé l'achat du foncier non-bâti et a eu recours aux financeurs publics : Etat, Région, Département, Europe. 70% de subventions ont été obtenues sur les travaux qui débiteront en juin 2009 et se dérouleront jusqu'en mars 2010.

Une connexion de la Maison de Santé au réseau fibres optiques, pour bénéficier du très haut débit, est prévue.

Enfin, un partenariat a été noué avec la faculté de médecine de Nancy et les associations d'étudiants pour favoriser l'installation de jeunes professionnels de santé en milieu rural.

- Les résultats obtenus, et ceux à venir,

Les financements sont aujourd'hui acquis, et le projet de santé a été validé par l'URCAM.

Les professionnels de santé sont recrutés.

La mise à disposition de la maison de santé aux professionnels et aux usagers s'effectuera dès mars 2010.

Une réflexion est en cours autour d'un plan de déplacement des personnes à mobilité réduite vers la maison de santé pour limiter leurs déplacements et agir en faveur du développement durable.

- En quoi cette action est-elle remarquable ?

L'action est remarquable en ce sens qu'elle a **réuni en amont un groupe de professionnels de santé qui a défini ses besoins et conçu un projet de santé adapté au territoire et à ses habitants**. Le projet a permis de mutualiser les connaissances en matière de santé des habitants concernés et de renforcer l'offre de soins. L'action est innovante et expérimentale car soutenue, au terme d'un appel à projet par la MSA, parmi 9 dossiers nationaux.

Contact : Commune de BRIN-SUR-SEILLE - Antoine PERNOT, Maire - Tél. : 03 83 31 63 17 (matins)